CONSOLIDATION - NORMES IFRS

Mise en équivalence selon IAS 28 : qualifier, évaluer et suivre les participations

La mise en équivalence paraît simple tant que la quote-part de résultat suffit. Les difficultés arrivent avec l'écart d'acquisition intégré aux titres, les opérations réciproques, les variations de pourcentage et les pertes qui dépassent la valeur de la participation. Le suivi pluriannuel devient alors approximatif et les écarts se transmettent d'un exercice à l'autre. Ce workshop de trois heures traite la mise en équivalence dans la durée. Les participants qualifient l'influence notable, construisent la valeur d'entrée des titres puis enchaînent les exercices suivants avec les retraitements et les distributions. La perte d'influence notable est également abordée.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,43 jour — 3 h	**À distance**	**À partir de 650 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Consolideurs responsables comptables groupe et auditeurs intervenant sur des participations mises en équivalence.

PRÉREQUIS
Maîtriser les écritures de base de la consolidation et la notion d'écart d'acquisition.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier l'influence notable et distinguer les types de participation
- Déterminer la valeur d'entrée des titres mis en équivalence
- Comptabiliser la quote-part de résultat et les distributions reçues
- Éliminer les opérations réciproques avec l'entreprise associée
- Traiter les variations de pourcentage et la perte d'influence notable

03 Programme détaillé

M1 Qualifier la participation

- Influence notable ou contrôle
- Critères d'influence notable et indices de présomption
- Distinction entre entreprise associée et coentreprise
- Articulation avec les autres normes de consolidation
- Cas des participations détenues indirectement
- À retenir : L'influence notable se démontre par la participation aux décisions de politique financière et opérationnelle sans exercer le contrôle.

M2 Mettre en œuvre la méthode

- De la valeur d'entrée à la quote-part
- Détermination de la juste valeur des actifs et passifs à l'entrée
- Écart d'acquisition inclus dans la valeur des titres
- Comptabilisation de la quote-part de résultat
- Traitement des dividendes reçus
- Cas pratique : Les participants calculent la valeur des titres mis en équivalence à la date d'acquisition puis à la clôture suivante.

M3 Suivre la participation dans la durée

- Anticiper les situations délicates
- Élimination des résultats sur opérations réciproques
- Quote-part de pertes excédant la valeur des titres
- Dépréciation de la participation
- Variations de pourcentage et perte d'influence notable
- Atelier : À partir d'une chronologie de mouvements les participants déterminent le traitement applicable à chaque exercice.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
À distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 650 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr